

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR

représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHEL - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16h15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHELFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17h37.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-043-14344/23/CM

■ Approbation d'une convention de mandat avec la SOLEAM relative à la réalisation de travaux d'espaces publics dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des Aigues Douces-La Lègue (dits de la Presqu'île) et des Comtes à Port-de-Bouc
60151

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Aigues Douces-La Lègue (dits de la Presqu'île) et des Comtes à Port-de-Bouc, examiné en Comité National d'Engagement de l'ANRU le 3 décembre 2019 et le 18 novembre 2021, a donné lieu à l'établissement d'une convention pluriannuelle et pluri partenariale traduisant les engagements de l'ANRU, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, des villes de Martigues et de Port-de-Bouc, de la Région Sud PACA, du Département des Bouches-du-Rhône, d'Action logement, de la Caisse des dépôts et consignation et des Bailleurs sociaux.

Par délibération n° CHL-012-13156/23/BM du 19 janvier 2023, la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc a été approuvée.

Par délibération CHL-008-13278/23/CM du 19 janvier 2023, la révision de l'opération d'investissement n° 2021610300 intitulée « NPNRU du Pays de Martigues » d'un montant de 6 000 000 euros TTC a été approuvée à hauteur de 39 000 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 45 000 000 euros TTC.

L'aménagement des quartiers de la Presqu'île et des Comtes-Tassy à Port-de-Bouc représente un enjeu fort pour le développement de la Ville de Port-de-Bouc et la réalisation des objectifs de transformation du territoire. La pérennisation de ces interventions et la finalisation des opérations programmées doivent ainsi permettre d'engager dans la durée une évolution de la fonction de ces quartiers d'un point de vue résidentiel, économique et fonctionnel.

Le projet urbain de la Presqu'île corrige aussi l'enclavement des quartiers et vise à :

- Créer une nouvelle image du quartier à travers des opérations permettant l'extension du centre-ville vers les « quais de la Lègue » et plus globalement par l'amélioration du fonctionnement des espaces publics. L'opération doit permettre de créer un axe Gare – Port – Presqu'île naturel.
- Préserver une qualité de vie dans le quartier de la Presqu'île avec des fonctions urbaines bien identifiées.
- Assurer une bonne connexion du quartier avec le cœur de ville et la gare à travers le BHNS et des espaces publics plus attractifs et apaisés (favoriser l'usage des modes doux).
- Redynamiser le quartier pour attirer / fiabiliser commerces et activités sur le quartier : place Lazzarino (marché).
- De manière transverse, développer des quartiers à « énergie positive », en lien avec Se@nergieS.

En ce qui concerne le projet urbain des Comtes-Tassy, il consiste à inscrire le quartier dans une dynamique de quartier résidentiel mixte, avec une vraie polarité d'équipements publics et de services (écoles, centres sociaux, commerces de proximité, parc Jean-Jacques Rousseau, etc.) et de connexion avec le BHNS. L'objectif de transformation du quartier est aussi de lui donner un rayonnement à une échelle plus large couvrant le quartier en développement de Caronte et les quartiers pavillonnaires environnants. La proximité avec la gare et les axes routiers est un avantage bien que les connexions restent à améliorer.

Le programme de travaux des opérations d'aménagement de la Presqu'île et des Comtes-Tassy à Port-de-Bouc porte sur :

- La création, la transformation et la requalification de voiries.
- La création et la requalification de cheminements doux.
- La création et la requalification d'espaces publics.
- La requalification d'espaces verts.
- La réalisation d'aménagements transitoires.
- Des travaux d'aménagement et d'équipement.

Ces aménagements d'ensemble ont été fléchés dans la convention ANRU sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, ils constituent une « opération d'aménagement » au sens du code de l'urbanisme. C'est en toute cohérence, que par délibération du 29 juin 2023, le Conseil de Métropole a déclaré d'intérêt métropolitain cette opération d'aménagement dont le périmètre est composé de 3 sous-secteurs : La Lèque, Aigues Douces et Les Comtes/Tassy.

Compte tenu de l'ambition, de la complexité des opérations et de la stratégie de phasage de réalisation du projet par sous-secteurs, notamment pour favoriser la participation des habitants et limiter les nuisances de chantier, il est proposé de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la SOLEAM, conformément aux articles L2422-5 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le budget global du mandat (travaux, rémunération et frais financier) est évalué à 34 255 604 euros TTC (tranche ferme et tranche conditionnelle).

La durée estimée du mandat est de 8 ans soit une fin prévisionnelle en 2031. La mission du mandataire prendra fin après l'exécution complète de ses missions.

A cette fin, la mission du mandataire consiste à :

- Mettre en œuvre des études techniques préalables nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagement d'ensemble.
- Mettre en œuvre des missions de maîtrise d'œuvre relatives à la réalisation des opérations d'aménagement d'ensemble.
- Réaliser des travaux relatifs aux opérations d'aménagement d'ensemble.

La convention de mandat annexée détaille le programme de travaux, les missions du mandataire et leurs conditions de réalisation ainsi que les modalités de rémunération du mandataire, le mode de financement des ouvrages et les modalités du contrôle technique, financier et comptable exercé par la maîtrise d'ouvrage.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° CHL 003-9882/21/CM du 15 avril 2021 portant approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement n° 2021610300, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Pays de Martigues, d'un montant de 6 000 000 euros TTC ;

- La délibération n° CHL-008-13278/23/CM du 19 janvier 2023 Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Pays de Martigues, l'opération d'investissement n° 2021610300 intitulée « NPNRU du Pays de Martigues » d'un montant de 6 000 000 euros TTC révisée à hauteur de 39 000 000 euros portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 45 000 000 euros ;
- La délibération n° CHL-012-13156/23/BM du 19 janvier 2023 portant approbation d'une convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc ;
- La délibération du Conseil de Métropole du 29 juin 2023 déclarant d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement NPNRU de Port de Bouc.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a déclaré d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement « NPNRU Port de Bouc ».
- Que la mise en œuvre du NPNRU des Aigues Douces-La Lègue dits de la Presqu'île et des Comtes à Port-de-Bouc nécessite des moyens opérationnels renforcés et spécifiques.
- Que la SOLEAM, en sa qualité de Société Publique Locale est la mieux à même d'assurer cette mission.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SOLEAM pour la réalisation des opérations d'aménagement d'ensemble du NPNRU des Aigues Douces-La Lègue dits de la Presqu'île et des Comtes à Port-de-Bouc.

Article 2 :

Est approuvée l'enveloppe financière du programme de travaux du Mandat de maîtrise d'ouvrage (hors rémunération de la SOLEAM et frais financiers), qui est évaluée à 34 255 604 euros TTC.

Article 3 :

Est approuvée la rémunération de La SOLEAM s'élevant à 2 241 021 euros TTC.

Article 4 :

Est approuvée la durée du Mandat de Maîtrise d'ouvrage estimée à 8 ans, soit une fin prévisionnelle en 2031. La mission du mandataire prendra fin après l'exécution complète de ses missions.

Article 5 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer ce mandat de maîtrise d'ouvrage et cette convention de financement.

Article 6 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section d'investissement : opération d'investissement 2021610300 « NPNRU Port de Bouc Martigues », Autorisation de programme n°216001BP - chapitre 2021610300, nature 21538 - fonction 52 « Renouvellement urbain ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT